EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal d'Ecublens/VD

Séance du	:	**04 novembre 2021**
Présidence	:	**M. Daniel Sage**
Objet	:	**Préavis n° 2021/24** – Autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles, de droits réels d'immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières – Législature 2021 – 2026

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2021/24,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité une autorisation générale, valable durant la période du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2026, de statuer sur les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers, jusqu'à concurrence de Fr. 300'000.- (trois cent mille francs) par cas, charges éventuelles comprises ;

d'accorder à la Municipalité une autorisation générale, valable durant la période du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2026, de procéder à des acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers, jusqu'à concurrence de Fr. 10'000'000.- (dix millions de francs) au total.

Ainsi délibéré en séance du 04 novembre 2021.

Le Président

Daniel Sage

CONSEIL COMMUNAL ECUBLENS CANTON VAUD LIBERTÉ ET PATRIE

La Secrétaire

Gaelle Weissert